

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20068511

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

09 JUIN 2020

Le Greffier

N° d'entreprise : **0425 696 574**

Nom

(en entier) : **MINERALE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Aulniats, 202 - 6042 Lodelinsart**

**Objet de l'acte : Décisions écrites de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2020 -
Renouvellement du mandat du Commissaire**

Il ressort des décisions écrites de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2020 ce qui suit:

Point 5. Renouvellement du mandat du commissaire

Le mandat du Commissaire, Ernst & Young, Réviseur d'entreprises, représenté par Monsieur Christoph Oris, vient à échéance à la date des présentes décisions écrites.

Les Actionnaires décident de renouveler le mandat du commissaire de la Société, à savoir, Ernst & Young, Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, représentée par Monsieur Christoph Oris, pour un terme de 3 ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires de 2023.

Les émoluments du commissaire sont fixés à 16.000 EUR par an, indexés.

Point 6. Procuration pour l'accomplissement des formalités

Les Actionnaires confère à chaque administrateur de la Société et à Madame Wendy Ooljen et Monsieur Alexandre Halbrech, chacun ayant le pouvoir d'agir seule et avec possibilité de substitution, le pouvoir d'accomplir tous les actes et de signer tous les documents au nom et pour le compte de la société qui sont nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions susmentionnées, y compris, mais non exclusivement, l'accomplissement des formalités de publication nécessaires, ainsi que toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de commerce, aux guichets des entreprises ou à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme,
Alexandre Halbrech
General Manager

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/06/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).